



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 11 AVRIL 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS) - ANNEE 2025 – ENROBES ROUTE DES MORANCHES ET ROUTE DE NANT FANDRAZ DEL2025-60**

**Rapporteur : Michel BELIN**

Suite aux travaux de réfection des enrobés réalisés en 2023 et en 2024 sur la route du Plan du Moulin, la commune des Contamines-Montjoie souhaite poursuivre la remise en état de la voirie avec la reprise des enrobés de la Route des Moranches et de la route de Nant Fandraz, qui sont situées dans la continuité de la route du Plan du Moulin.

Le cout prévisionnel de l'opération s'élève à :

- Route des Moranches : 116 678,40 € HT soit 140 014,08 € TTC.
- Route de Nant Fandraz : 122 640,40 € HT soit 147 168,48 € TTC.

Soit un total de 239 318,80 € HT et 287 182,56 € TTC.

Les travaux sont prévus au printemps 2025, avec possibilité de report à l'automne en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Une aide financière au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie, pour l'année 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : DE VALIDER** la demande de subvention auprès de la Haute Savoie au titre du **CDAS 2025**.

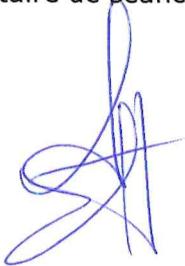
Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le  
ID : 074-217400852-20250417-DEL2025060-DE

**Article 2 : DE SOLLICITER** une subvention au taux maximum de 80% pour un montant de 191 455,04 euros.

**Article 3 : DE PRECISER** que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge à hauteur de 20%.

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 17 avril 2025  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 17 avril 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

